



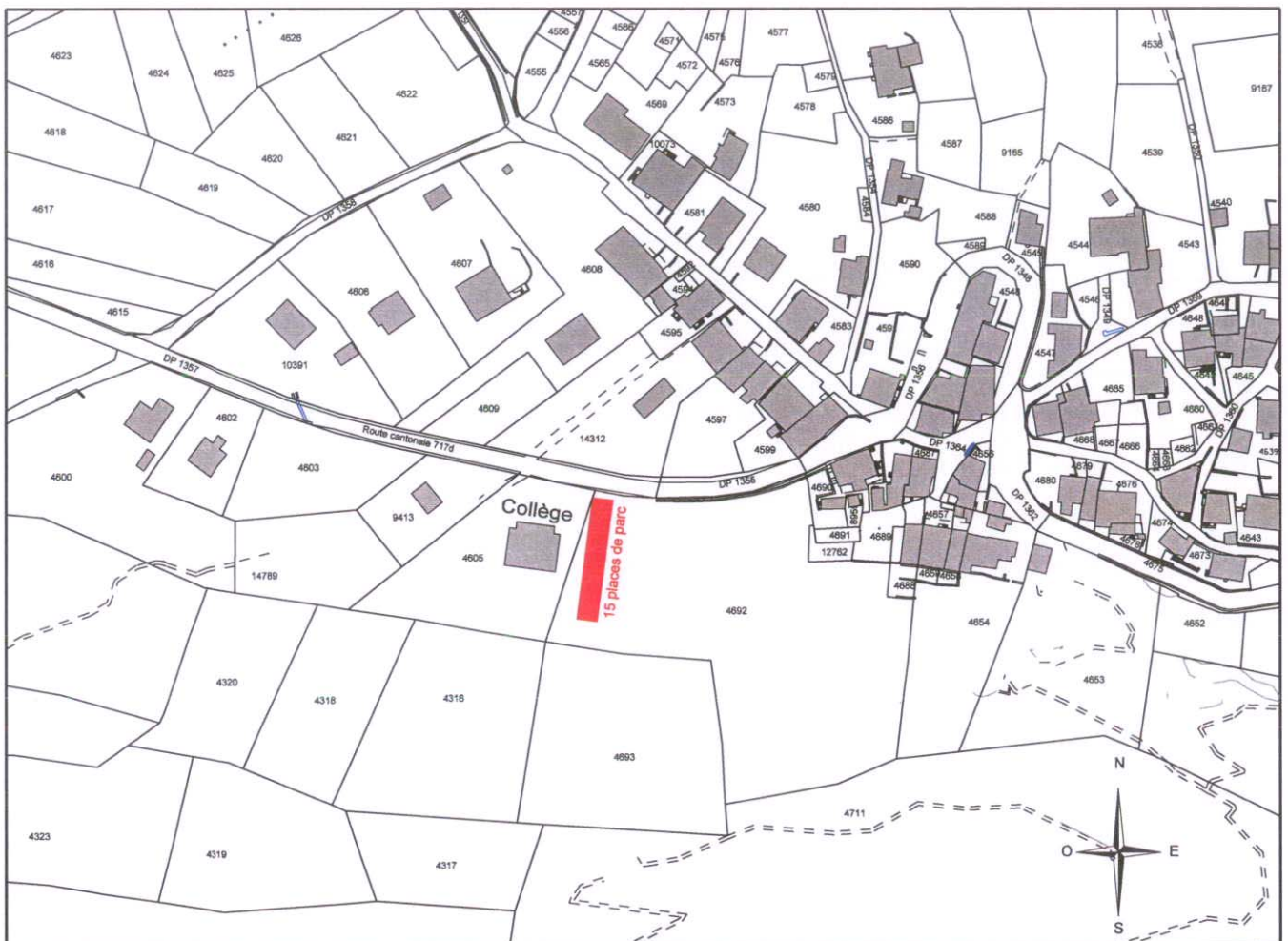
MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2007

PANEX - Construction d'un parking

Enq. 23/07



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Le présent préavis fait suite à une demande formulée lors de l'enquête publique sur l'assainissement du haut du village et signée par 58 habitants de Panex.

L'étroitesse des rues, la topographie du lieu et l'accroissement du nombre de véhicules légitiment cette réalisation.

De plus, l'emplacement prévu à côté de l'ancien collège et à l'entrée du village, est considéré comme idéal.

2. DESCRIPTIF

Le projet consiste à créer, sur une parcelle communale, une planie de 560 m² au même niveau que la cour de l'ancien collège, à l'emplacement aménagé pour le dépôt de matériel de chantier utilisé lors des travaux d'épuration.

Le fond sera constitué d'un encaissement de 45 cm sur lequel sera posée une couche de gravillon.

La haie de sapins existante sera enlevée.

Une nouvelle haie faite de diverses essences locales sera plantée dans le talus amont.

Une piste sera aménagée pour atteindre le solde de la parcelle maintenu en pré.

Une partie des excédents de terre sera utilisée pour créer une terrasse enherbée sur le pré au sud de l'ancien collège.

Ce lieu sera aménagé en zone de détente, conformément aux vœux de la population.

Enquête publique

Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 24 février au 26 mars 2007.

Le résultat vous sera communiqué lors de la séance du Conseil communal.

3. COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, établi sur la base d'une soumission se présente de la manière suivante :

Génie civil	Fr.	60'000.--
Travaux forestiers	Fr.	5'000.--
Honoraires, frais administratifs	Fr.	7'000.--
Divers et imprévus, environ 10 %	Fr.	<u>6'996.--</u>
Total HT	Fr.	78'996.--
TVA 7,6%	Fr.	<u>6'004.--</u>
Coût total des travaux TTC	Fr.	85'000.--

4. PROGRAMME D'EXECUTION

Celui-ci est prévu dès la fin des travaux d'épuration, soit à mi-juin 2007.

5. CONCLUSIONS

En conséquence la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 20 avril 2007,

- vu le préavis de la Municipalité n° 03/2007,
- entendu le rapport des Commissions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre la construction d'un parking à Panex, pour un montant total de **Fr. 85'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** dans ce but le crédit nécessaire,
3. de **FINANCER** ce montant de **Fr. 85'000.--** par le recours à un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'endettement voté le 8 décembre 2006,
4. d'**AMORTIR** cet investissement net de **Fr. 85'000.--** sur une période de 20 ans, la première fois au budget 2008 par le compte 430.3300.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

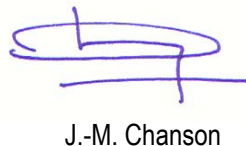
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


J.-L. Chollet



Le Secrétaire :


J.-M. Chanson

Déléguée municipale : Mme Ch. MERINAT, Mple

Ollon, le 19 mars 2007 / CM / mpa